



EN BREF

Ile-de-France : avis négatif du Conseil d'Etat sur le SDRIF

Le Conseil d'Etat doit transmettre aujourd'hui au gouvernement un avis négatif sur le projet de schéma de développement de la région Ile-de-France (SDRIF) voté par le conseil régional en septembre 2008. Il l'estime incompatible avec la loi sur le Grand Paris de juin 2010 et le Grenelle de l'Environnement. Le SDRIF avait été transmis au Conseil d'Etat par le gouvernement à l'issue d'un compromis entre Nicolas Sarkozy et le président socialiste du conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon : le gouvernement transmettait le document au Conseil d'Etat et la région s'engageait à le mettre en révision dès son approbation. Le gouvernement peut passer outre cet avis consultatif ou le faire voter par le Parlement. La mise en révision du SDRIF est indispensable pour mettre en œuvre la loi sur le Grand Paris.

